



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 6 juillet 2015 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Bertrand Lechasseur, Yves G. Ouellette. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

### ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2015 et des séances extraordinaires du 8 et 11 juin 2015**
4. **FINANCES**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
  - 4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
  - 4.4 Transferts budgétaires
  - 4.5 Appropriation du surplus non affecté
  - 4.6 Autorisation pour un emprunt temporaire
  - 4.7 Remboursements de bacs
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2014-196 concernant la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles
  - 5.2 Demande d'autorisation pour utiliser la plage de l'Anse-aux-Coques le samedi 15 août 2015
  - 5.3 Embauche des monitrices du camp de jour
  - 5.4 Autorisation de tenir un pont payant
  - 5.5 Dépôt du rapport des incendies pour l'année 2014
  - 5.6 Embauche de Madame Lise Anglehart
6. **URBANISME**
  - 6.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2009-118 concernant les permis et certificats
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **CORRESPONDANCE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 11. AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 Dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection
- 11.2 Modification au mandat des ingénieurs (BPR) pour le projet de la route 298
- 11.3 Assurance responsabilité annulée - vs – CN

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13. FERMETURE DE LA SÉANCE

#### 1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Paul-Eugène Gagnon procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

#### 3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 et des séances extraordinaires du 8 et 11 juin 2015

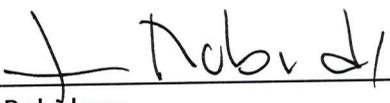
Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015 et des séances extraordinaires du 8 et 11 juin 2015 soient et sont acceptés.

### FINANCES

#### 4.1 Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 4 470 à 4 567, au montant de 429 158,42 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 49 518,05 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.



Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2015-07-175

2015-07-176

2015-07-177



No de résolution  
ou annotation  
2015-07-178

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.2 Fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 413 à 419, au montant de 155 560,30 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,  
Secrétaire-trésorier et directeur général

2015-07-179

### 4.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 25 juin 2015.

2015-07-180

### 4.4 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales portant les numéros 2015-42 à 2015-56 inclusivement, au montant de 38 056 \$ soient et sont autorisés.

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2015-42	1 400 \$	01 38171 000	02 70195 447
2015-43	500 \$	01 21111 000	02 12000 995
2015-44	32 \$	01 21111 000	02 19001 494
2015-45	1 059 \$	02 22000 141	02 22000 454
2015-46	203 \$	02 41201 521	02 41200 521
2015-47	643 \$	02 41301 521	02 41300 521
2015-48	702 \$	02 41400 521	02 41400 635
2015-49	509 \$	01 21111 000	02 61000 494
2015-50	1 077 \$	03 41000 002	02 70120 522
2015-51	671 \$	02 70230 527	02 70130 640
2015-52	28 899 \$	03 41000 002	02 70140 521
2015-53	207 \$	02 70120 660	02 70140 660
2015-54	179 \$	02 32000 660	02 70140 660
2015-55	1 971 \$	03 41000 002	02 70150 411
2015-56	4 \$	02 32000 660	02 70220 660
<b>TOTAL</b>	<b>38 056 \$</b>		



No de résolution  
ou annotation

2015-07-181

2015-07-182

2015-07-183

2015-07-184

2015-07-185

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.5 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu qu'une somme de 31 947 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement et qu'une autre somme de 9 717 \$ soit également appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

### 4.6 Emprunt temporaire

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'emprunt temporaire suivant à la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette au taux préférentiel pour le paiement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Jusqu'à concurrence de</u>
R-2015-206	Réaménagement de la route 298 et des rues St-Michel, des Érables et St-Antoine	2 204 363 \$

Le maire et le directeur général sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à cet emprunt.

### 4.7 Remboursements de bacs

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu de rembourser la somme de 100 \$ à :

- Mme Cinthia Blier
- Mme Eva Deschênes
- M. Adélar Drapeau

suite au prix qu'ils ont gagné lors de la fête des bénévoles.

## ADMINISTRATION

### 5.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2014-196 concernant la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles

Avis de motion est donné par madame Nathalie Pelletier à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour amender le règlement R-2014-196 concernant la préparation, la collecte et la disposition des matières résiduelles.

### 5.2 Demande d'autorisation pour utiliser la plage de l'Anse-aux-Coques le samedi 15 août 2015

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement résolu que madame Claudie Ouellet soit autorisée à tenir une journée portes ouvertes pour faire connaître le surf avec pagaie, le 15 août 2015 à la plage de l'Anse-aux-Coques. Aucune activité commerciale n'est autorisée.



No de résolution  
ou annotation  
2015-07-186

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 5.3 Embauche des monitrices du camp de jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de procéder à l'engagement de monitrices pour le camp de jour de la municipalité de Sainte-Luce pour une période de 8 semaines, allant du 19 juin au 13 août 2015. Les personnes embauchées sont les suivantes :

Coordonnatrice : 40 heures par semaine au taux horaire de 11,55 \$

- Alexandra Deschênes

Animatrices : 37 heures par semaine au taux horaire de 11,05 \$

- Audrey Belzile
- Myriam Ouellet
- Sabrina St-Laurent
- Koraly Lévesque-Yockell

Animatrice personne handicapée : 32 heures par semaine au taux horaire de 11,05 \$

- Chloé Lévesque-Caron

2015-07-187

### 5.4 Autorisation de tenir un pont payant

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'autoriser les monitrices du camp de jour à tenir un pont payant sur la route du Fleuve, le 23 juillet 2015, dans le but de financer un voyage au Village vacances Valcartier avec les enfants du camp de jour.

2015-07-188

### 5.5 Dépôt du rapport des incendies pour l'année 2014

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport des incendies pour l'année 2014, tel que préparé par monsieur Gilles Langlois en date du 29 avril 2015.

2015-07-189

### 5.6 Embauche de Madame Lise Anglehart

Il est proposé par madame Nathalie Pelletier et unanimement résolu de procéder à l'embauche sur une base temporaire de madame Lise Anglehart, en remplacement de monsieur Paul Martineau, aux conditions établies dans l'entente liée à la municipalité de Sainte-Luce à ses employés.

## URBANISME

2015-07-190

### 6.1 Avis de motion pour amender le règlement R-2009-118, concernant les permis et certificats

Avis de motion est donné par monsieur Jocelyn Ross à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour amender le règlement R-2009-118, concernant les permis et certificats.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### CORRESPONDANCE

10. Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

### AFFAIRES NOUVELLES

- 11.1 **Dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

**CONSIDÉRANT QU'**un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

**CONSIDÉRANT** les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers. Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

**CONSIDÉRANT QU'**il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Luce joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

- 11.2 **Modification au mandat des ingénieurs (BPR) pour le projet de la route 298**

Il est proposé par monsieur Bertrand Lechasseur et unanimement

2015-07-191

2015-07-192



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

résolu d'accorder un budget supplémentaire de l'ordre de 5 000 \$ à la firme *BPR* dans le dossier de la route 298 et des rues adjacentes, afin de tenir compte d'ajustements complémentaires potentiels lors des travaux, qui devront être autorisés au préalable par le directeur général, monsieur Jean Robidoux ou son adjointe, madame Nancy Bérubé.

2015-07-193

### 11.3 Assurance responsabilité annulée - vs - CN

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'attribution du contrat qui contient les travaux à être réalisés sous la voie ferrée du CN qui traverse la route 298, il était prévu que l'entrepreneur fournisse une assurance responsabilité civile de 10 000 000 \$, ce qui fut fait.

**CONSIDÉRANT QUE** le CN a accepté ladite assurance responsabilité civile.

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'annuler l'assurance responsabilité civile excédentaire ou complémentaire de 7 000 000 \$ qui avait été contractée auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec et de la compagnie ULTIMA.

### 12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Assurances à la plage de l'Anse-aux-Coques
2. Contrat du suivi de la plage à l'UQAR
3. Problème de circulation - vs- travaux sur la route 298
4. Effet de bout à l'est de la recharge de plage de l'Anse-aux-Coques
5. Ajouter du sable à l'est de la recharge de plage de l'Anse-aux-Coques pour plantation d'élymes des sables
6. Désensablement de la plage de l'Anse-aux-Coques à l'est
7. Rapport sur l'étude des captages d'eau potable de la municipalité
8. États financiers de l'OMH
9. Signalisation route du Fleuve Est
10. Sauvetage nautique
11. Conteneur à déchets, route du Fleuve Ouest
12. État de la portion de la rue Caron en gravier
13. Félicitations pour l'état de la plage de l'Anse-aux-Coques
14. État catastrophique de la plage de l'Anse-aux-Coques au printemps 2016

2015-07-194

### 13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Paul-Eugène Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Paul-Eugène Gagnon  
Maire

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier